



Mercredi 03.07.13 | 46e année | No 21

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Fantastique Neuchâtel!

2013 est la 13^e édition du Festival international du film fantastique (NIFFF). Ce seul chiffre, avec les mystères et les superstitions qui l'entourent, nous ramène immédiatement au fantastique. Au fil du temps le NIFFF s'est imposé comme un des événements culturels majeurs de l'été. Une chance pour toute notre région et ses habitants. Un moment de grand rayonnement pour la Ville!

La grande nouveauté de cette année se nomme «NIFFF INVASION». Samedi 6 juillet, le NIFFF, le Centre d'Art Neuchâtel (CAN) et la Lanterne magique, associés sur mandat de la Ville de Neuchâtel, envahiront le centre-ville. A la clé, un riche programme de jeux, sous la forme d'une enquête à ciel ouvert sur un mystérieux crime, ainsi que des spectacles créatifs alliant image et son. Cette manifestation sera gratuite, populaire et ouverte à toutes et à tous. Chacun y trouvera son compte, même les plus jeunes. Bravo au NIFFF et au CAN de descendre ainsi dans la rue à la rencontre du grand public.

Comme la météo s'annonce belle, l'impatience monte en attendant l'ouverture du NIFFF et de son fantastique programme qui marquera le vrai début de l'été.

Et maintenant «moteur»!

Thomas Facchinetti
Directeur de la culture



Le long-métrage de Richard Raasphorst, «Frankenstein's Army», figure parmi les films en compétition pour le Méliès. • Photo: sp

Place au fantastique

La 13^e édition du Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF) aura lieu du 5 au 13 juillet. Le thriller «Stoker» de Park Chan-wook sera projeté en ouverture vendredi à 19h30 au Théâtre du Passage. Durant neuf jours, pas moins de 136 projections publiques présenteront des films issus des quatre coins du monde.

Le NIFFF investira le Temple du Bas, le Théâtre du Passage ainsi que les cinémas Bio et des Arcades. Le festival a l'honneur cette année d'accueillir le réalisateur Larry Cohen. Il viendra présenter dix des films les plus marquants de sa carrière. Côté compétition internationale, quatorze films figurent à l'affiche. Parmi eux, on compte deux films suisses: *Chimères*

du Neuchâtelois Olivier Beguin et *Der Ausflug* de Mathieu Seiler. Le NIFFF organise aussi une compétition de courts-métrages suisses, composée de huit films.

Plongée au cœur du genre

Le NIFFF propose une sélection de 80 longs-métrages et de 17 courts-métrages, répartis dans différentes sections. Le public pourra découvrir une sélection spéciale en provenance d'Asie. Les adeptes du fantastique piaffent d'impatience à l'idée de visionner les sections Ultra Movies et Films of the Third Kind, qui regroupent des séances de minuit et des avant-premières. Une nouvelle section «Histoires du genre» vient compléter la programmation. Il s'agit d'une plon-

gée au cœur du fantastique au travers de cinq documentaires inédits et de trois longs-métrages de fiction.

Conférences, forum et rétrospective

Une série d'événements se tiendront en marge du festival. Le symposium Imaging The Future propose les 9 et 10 juillet au Passage des conférences et tables rondes à propos des images digitales dans les jeux vidéo, au cinéma et dans les nouveaux médias. Par ailleurs, le NIFFF accueillera encore un forum littéraire, une rétrospective musicale ainsi qu'une exposition qui présente les projets lauréats du Call for projects. Le festival envahira le centre-ville lors d'une journée gratuite tout public (voir en page 4). Programme complet sur www.niff.ch. (ak)



Dix des quatorze anciens locataires de l'immeuble de Seyon 27 ont retrouvé un appartement.



La Ville mandate le CAN et le NIFFF pour organiser une fête populaire samedi 6 juillet au centre-ville.



A l'occasion du 24^e Buskers festival, des musiciens feront vibrer les rues du centre-ville du 13 au 17 août.

Publicité

avec proximité
confidentialité
efficacité

achat · vente · conseils
bureau de courtage commercial & immobilier

Vous cherchez ou vendez...

**un commerce,
une entreprise ou
un bien immobilier ?**

Contactez-nous pour un entretien en
toute confidentialité et sans engagement !

079 331 61 67

www.avec-proximite.ch

Str. N. 4, Bregin 10 - 2000 Neuchâtel - +41 32 727 29 10 - contact@avec-proximite.ch - www.avec-proximite.ch

EMERY Ecoute
Respect
Disponibilité
Pompes funèbres

Ecoute et empathie pour
conseiller les familles

032 841 18 00 24h/24

Conseils personnalisés
en prévoyance funéraire

Neuchâtel - Colombier



Pour votre publicité
dans le journal «Vivre la ville»,
demandez notre courtier
Monsieur J.-P. Cretin



imprimerie
messeiller sa

Saint-Nicolas 11 • 2006 Neuchâtel
Téléphone 032 725 12 96 • Téléfax 032 724 19 37
Mobile 079 600 10 89 • jp.cretin@messeiller.ch



Entre de bonnes mains

Nouvelle adresse
à partir du 28 juin 2013:
Rue du Seyon 1, 2001 Neuchâtel

L'équipe de la succursale à Neuchâtel (à partir de la gauche): Giovanni Manco, Jean-Michel Mettraux,
Julien Fiume, Daniel Allisson, Olivier Boinay, Philippe Oberson, Serge Mignon, Daniel Merz

Convenez d'un rendez-vous pour un conseil personnalisé sur
www.prendre-rendez-vous.ch

Banque Valiant SA, Rue du Seyon 1, 2001 Neuchâtel, Tél. 032 727 67 11, www.valiant.ch

VALIANT



Dans ce numéro

NIFFF Invasion

Mandatés par la Ville de Neuchâtel, le CAN et le NIFFF organisent samedi 6 juillet une fête populaire tout public et gratuite. Une série d'animations seront proposées au centre-ville.

Page 4

Conteneurs enterrés

Le Conseil général a accepté la proposition du Conseil communal de maintenir le contrôle de remplissage des conteneurs enterrés et de supprimer la partie liée aux cartes magnétiques.

Page 8

Jardin botanique

Le Conseil général a avalisé lundi soir le rapport concernant l'avenir du Jardin botanique. Ce vote positif permet à la Ville de reprendre seule la direction de l'institution et d'en faire un nouveau service de l'administration communale.

Page 9

Nouveau président



Le Conseil général a depuis lundi un nouveau président en la personne du socialiste Jonathan Gretillat. Portrait.

Page 16

Bonnes vacances!

La Rédaction de Vivre la ville vous souhaite un bel été et vous donne d'ores et déjà rendez-vous le mercredi 14 août pour le numéro de la rentrée.



La majorité des personnes victimes de l'incendie de leur immeuble, Seyon 27, ont retrouvé un appartement



Les personnes hébergées à l'abri PCi de la Rosière ont partagé hier un dernier repas dans un établissement de la ville.

La Ville n'a abandonné personne

Dix des quatorze anciens locataires de l'immeuble sis Seyon 27, détruit à la suite d'un incendie le 8 juin dernier, ont retrouvé un appartement. Pour les autres, la Ville de Neuchâtel s'est engagée à poursuivre son soutien, un mois encore, mais hors de l'abri PCi de la Rosière, qui a fermé ses portes. Le président de la Ville, Olivier Arni, en a informé officiellement hier les personnes concernées et s'est plu à relever que, conformément à ce qu'elles avaient promis, les Autorités de la Ville n'avaient abandonné personne.

C'est naturellement un sentiment de joie, mais aussi de gratitude qu'ont témoigné envers la Ville les personnes hébergées depuis le 8 juin dernier à l'abri de la PCi de la Rosière. Après avoir tout perdu à la suite de l'incendie qui a détruit l'immeuble qu'elles habitaient, Seyon 27, la majorité d'entre elles ont trouvé un nouvel appartement.

Collaboration fructueuse

Cette issue heureuse a été possible grâce, en premier lieu, aux personnes

elles-mêmes, qui ont fait preuve de courage. Mais grâce aussi aux services de la Ville, et en particulier à la gérance des bâtiments, qui les a activement soutenues dans leurs démarches. Des gérances privées ont également apporté leur concours, qui a été le bienvenu quand on sait que la pénurie sévit sur le Littoral. Le Service d'aide sociale, plus spécifiquement, s'est chargé, lui, d'apporter une aide matérielle, ainsi de la nourriture et des vêtements.

Des 14 personnes accueillies à l'abri de la Rosière, dix ont donc trouvé à se reloger. Pour les quatre autres personnes, la Ville s'est engagée à poursuivre son soutien dans une solution d'hébergement intermédiaire (chambre d'hôtel) durant un mois encore, soit jusqu'à fin juillet. Cela signifie que l'abri PCi a donc fermé.

Promesses tenues

Hier, le président du Conseil communal Olivier Arni a rappelé la promesse faite par les Autorités à l'endroit de ces personnes de ne pas les abandonner. Il s'est également réjoui

de l'efficacité des démarches entreprises puisqu'à ce jour, la majorité des victimes de l'incendie ont trouvé un nouveau toit et pourront ainsi donner un nouveau départ à leur existence. Il a enfin promis un soutien à celles qui sont toujours sans solution. Mais un soutien limité dans le temps. Il reviendra ensuite aux instances ad hoc de prendre le relais.



 La Ville mandate le CAN et le NIFFF pour animer culturellement le centre de la cité

Images et sons envahissent la ville



Dans le cadre de sa nouvelle politique culturelle, le Conseil communal a souhaité offrir à la population un événement culturel festif et gratuit destiné à tous les publics. Cette fête populaire organisée conjointement par le Centre d'Art Neuchâtel (CAN) et le Festival international du film fantastique (NIFFF) aura lieu samedi dans le centre-ville.

La 13^e édition du Festival International du Film Fantastique commence par une journée exceptionnelle, la «NIFFF INVASION 2013», qui aura lieu le 6 juillet. Sur mandat de la Ville, le CAN et le NIFFF vont envahir la cité et offrir à la population une série de spectacles et performances placés

sous le signe des liens entre image et son. Cette journée gratuite destinée à tous les publics comprend des activités pour les plus jeunes, un ciné-concert autour de «Nosferatu» sonorisé par la formation parisienne Turzi, un programme spécial retraçant les liens entre le cinéma de genre et le vidéoclip et, enfin, la 6^e édition de Actual Fears.

Activités pour les plus jeunes

Gus Brandys, organisateur de jeux «grandeur nature», animera dès 13h une enquête à ciel ouvert pour toute la famille (inscriptions: www.niff.ch) et offrira aux participants l'opportunité de résoudre un mystérieux crime en enquêtant sur une histoire plus vraie que nature. Inspiré de l'univers de Sherlock Holmes, le scénario baladera les plus jeunes dans des lieux clés de la ville, à la découverte d'indices susceptibles de les aider à résoudre l'énigme du scarabée d'ambre.

La Lanterne Magique projetée de son côté à 14h30 au Temple du Bas le film d'animation «Le Piano dans la forêt» dans lequel les enfants de 6 à 12 ans découvriront la touchante his-



La formation parisienne Turzi produira en direct une musique électronique lors de la projection du mythique film de vampire «Nosferatu» tourné en 1922 par Murnau. • Photo: sp

toire de deux jeunes garçons qui découvrent un jour un piano magique au milieu d'une forêt et décident d'apprendre à en jouer. Parents également bienvenus!

Ciné-concert «Nosferatu»

Un ciné-concert est également prévu au Temple du Bas où la forma-

tion parisienne Turzi, qui distille une musique électronique rafraîchissante, mettra en musique le plus classique des films de vampires, Nosferatu, réalisé en 1922 par Friedrich W. Murnau. Le public pourra aussi approfondir les liens entre la musique et l'image en visionnant des clips vidéo devenus des références esthétiques.

Soirée Black Block Red Neck

Le CAN a chargé deux artistes lausannois, Guy Mellem et Philippe Daerendinger, d'investir le Théâtre du Concert pour une soirée performative et festive. Ces deux artistes construiront une structure monumentale faite de paille et de plâtre, qui servira d'écran à un montage de vidéos trouvées sur Youtube. Le son sera quant à lui amplifié, transformant ainsi l'installa-

tion en une expérience physique. Dans un environnement de paille qui sera à la fois sculpture, écran et décor, les festivaliers pourront déambuler à leur gré entre les divers espaces du Théâtre du Concert au son du banjo et du honky-tonk. Fête garantie jusqu'au bout de la nuit. Le tout entièrement gratuit! (pn)

Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3). La Salle Rousseau est fermée pour travaux jusqu'au printemps 2014.

Jusqu'au 31 octobre, exposition «Les délices de l'Italie ou la passion du voyage au XVIII^e siècle». Ouvert lu-ve de 8h à 22h, sa de 8h à 17h.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz «Neuchâtel: une histoire millénaire». Ouvert ma-di de 11h à 18h. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 18 août, exposition «Jules Jacot Guillarmod (1828-1889). Peintre animalier et paysagiste».

Jusqu'au 25 août, exposition «1500-1900. La collection des arts plastiques: un autre regard».

Jusqu'au 6 octobre, exposition «Sa Majesté en Suisse: Neuchâtel et ses princes prussiens».

Dimanche 7 juillet, 14h, 15h et 16h, démonstrations publiques des automates Jaquet-Droz.

Mardi 9 juillet, 12h15, mardi du musée. L'objet du mois du département des arts appliqués «une robe de taffetas de la fin du XVIII^e siècle», visite commentée par Claude-Alain Künzi.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13h à 17h ou sur rendez-vous. Entrée libre sauf mardis du musée et expositions temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4). La Villa de Pury est fermée

pour cause de rénovations. Les collections permanentes (Egypte, Bhoutan et Afrique) ne sont plus accessibles au public pendant la durée des travaux. Jusqu'au 20 octobre, exposition «Hors-champs».

Jusqu'au 29 septembre, exposition «Home Sweet Home». Ouvert ma-di de 10h à 17h. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 18 août, exposition «K2 1902. Partie d'échecs en Himalaya». Ouvert ma-di de 10h à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74). Ouvert me-di de 11h à 17h. www.cdn.ch. Le centre sera fermé du 1^{er} juillet au 4 décembre pour cause de travaux.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 20 juillet, exposition Miklos Bokor «Paysage et

présence de l'homme», peintures et œuvres sur papier. Ouvert ma-ve de 14h à 18h30, sa de 10h à 12h et de 14h à 17h, di de 15h à 18h.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), du 5 au 30 juillet, exposition des artistes que la Galerie représente. Ouvert ve de 14h à 18h30.

Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 17 novembre, exposition «Fleurs d'abeilles», ouvert tous les jours de 9h à 20h.

CAN, Centre d'art Neuchâtel (rue des Moulins 37), jusqu'au 7 juillet, exposition «A la recherche de la bohème perdue». Ouvert me-di de 14h à 18h.

Divers

Jardin anglais, samedi 6 juillet, de 10h à 17h, marché aux puces.

L'actualité culturelle

Tempus Fugit

Dans le cadre de sa tournée en Suisse Romande, la troupe «Une fois, un Cirque...» fera halte à Neuchâtel du 1^{er} au 7 juillet. Elle présentera à cette occasion son nouveau spectacle «Tempus Fugit». Temps qui passe. Temps mort. Beau temps. Temps passé ou présent. Les artistes de la troupe de Confignon explorent ce drôle d'animal insaisissable qu'Albert Einstein nous a définitivement confirmé comme relatif.

Place rouge, mercredi 3 juillet à 14h et 19h30, jeudi 4 juillet à 19 h30, vendredi 5 juillet à 18h30, samedi 6 juillet à 14h et 19h30, dimanche 7 juillet à 11h et 18h30. Entrée libre. Renseignements sur www.unefoisuncirque.ch.

L'été à la Collégiale

La création musicale et visuelle de l'été des Concerts de la Collégiale s'intitule «Planète bille». Interprétée les 10, 17 et

24 juillet, cette oeuvre mélange des textes tirés du roman «Un sac de billes» de Joseph Joffo avec des textes d'adolescents d'aujourd'hui accompagnés d'une musique originale pour voix jazz. Le tout sera agrémenté de projection d'images et jeux de lumières en direct. La voix, tour à tour récitée et chantée, lyrique ou jazz, est accompagnée par quatre sortes d'orgues: la flûte de Pan, l'accordéon, un dispositif électronique et l'instrument de la Collégiale. Au gré des styles, l'auditeur est invité à pénétrer dans l'atmosphère à fleur de peau du langage de l'adolescence. L'image fait écho aux compositions musicales et évoque ce que l'on ne saurait entendre. **Collégiale, mercredis 10 juillet, 17 juillet et 24 juillet à 20h. Réservations: Le Strapontin, tél. 032 717 79 07.**

Les 12 vendredis

Philipp Crozier, organiste de l'église St-Michel à Montréal se produira à



Neuchâtel vendredi 26 juillet prochain. Au programme du concert intitulé «L'Orgue grandiose», il interprétera des œuvres de Bédard, Tournemire, Bull Bach, Statham et Reed. Natif de la ville de Preston dans le nord-ouest de l'Angleterre, Philip Crozier débute le piano à six ans, puis se joint quelques années plus tard aux maîtrises des cathédrales de Blackburn et de Carlisle où il se familiarise avec le chant sacré anglican. Durant ses études supérieures à l'université de Cardiff, il rencontre l'organiste français André

Marchal qui s'avère d'une valeur déterminante. L'éminent interprète et improvisateur l'invite à Paris et lui dispense durant deux ans un enseignement à la fois rigoureux et chaleureux, inscrit dans la synthèse des deux grandes traditions du classicisme et du romantisme. Philip Crozier inaugure en 1980 sa carrière de concertiste et, à la mémoire de son maître André Marchal, présente un an plus tard l'oeuvre intégral d'orgue de César Franck. Il devient dès 1986 organiste attitré et maître de chœur à la St. James United Church de Montréal. Depuis 1990, Philip Crozier et son épouse Sylvie Poirier forment un duo reconnu, entre autres, pour la création et l'enregistrement d'oeuvres originales.

Collégiale, vendredi 28 juillet à 18h30. Entrée libre, collecte à la sortie. Prix indicatif: Fr. 15.-.

Le Buskers festival investira le centre-ville du 13 au 17 août

Musique d'ici et d'ailleurs

La 24^e édition du Buskers festival se tiendra du 13 au 17 août au centre-ville. Durant cinq jours, une vingtaine de groupes venus entre autres de Suisse, du Portugal, du Japon, de Croatie animeront les rues de Neuchâtel. Le public découvrira des artistes de qualité qui joueront notamment de la musique tzigane russe, de la musique baul du Bengal ou encore de la chanson française décalée. Les deux dimanches suivants, les musiciens investiront également Marin et Lignières.

Les groupes de musiciens se produiront du mardi au samedi, tous les jours entre 17 et 23 heures (1 heure vendredi et samedi) dans les rues du centre-ville. Ils rejoindront ensuite la Maison du Concert où ils joueront jusqu'à 2, 3 ou 4 heures du matin. Durant la manifestation, les bus ne circuleront pas en fin de journée dans la rue du Seyon.



Le groupe indien Sahajia Baul jouera de la musique baul du Bengal à l'occasion du 24^e Buskers Festival. • Photo: sp

Musiques du monde

Une fois de plus, le Buskers festival propose un programme riche en découvertes. Parmi les musiciens à ne pas manquer, on retiendra notamment le groupe indien Sahajia Baul et sa musique baul du Bengal ainsi que Loyko, qui interprétera des morceaux de musique tzigane russe. «Loyko est un groupe que je connais depuis plus de 20 ans. Ses membres ont la virtuosité des musiciens classiques et la pêche de la musique tzigane», précise Georges Grillon, organisateur du Buskers. Le public aura aussi l'occasion

d'écouter des artistes provenant du Portugal, d'Italie, de Croatie, du Japon, de France, de Grande-Bretagne et d'Argentine. Ils se produiront dans les rues du centre-ville puis à la Maison du Concert. «A la Maison du Concert, on se rend compte du niveau et de la qualité des groupes», précise Georges Grillon.

Cour des contes

Le Buskers, c'est de la musique, mais aussi des contes. En collaboration avec l'Association Paroles, qui promeut l'art du conte, le festival aménagera une cour des contes à la sortie de la Galerie Marval, près de la Croix-du-Marché. Le public se verra proposer une sélection de conteurs venus de Suisse et de République démocratique du Congo. (ak)

Buskers: du 13 au 17 août à Neuchâtel, dimanche 18 août à la Ramée à Marin et dimanche 25 août à Lignières. Programme complet sur www.libre.ch/busk13.php.

Chronique
culturelle



Les bras m'en tombent

Jouer de la musique dans une odeur de térébenthine sous le regard amusé d'un plâtre de la vénus de Milo, du buste d'un roi de France, d'un masque de Silène et d'une silhouette écorchée à la Giacometti: tel est le pari réussi ce week-end par Les Chambristes qui ont organisé leur traditionnel festival dans les locaux de l'Académie de Meuron! Coutumière de l'investissement de lieux insolites, cette excellente formation avait convié des pointures de niveau international à venir jouer en soirée dans des ateliers à peine quittés par les étudiants en peinture et sculpture en période d'examen. Quelle expérience extraordinaire ce fut que d'entendre dans cette école des beaux-arts le violoniste virtuose Alexandre Dubach interpréter Vivaldi ou la soprano Monique Volery chanter le Laudate dominum de Mozart! La formule adoptée pour ces quatre soirs de musique a séduit, d'autant plus que chaque concert était précédé de pertinentes explications apportées par Jean-Philippe Bauermeister. Non contents de collaborer avec l'Aca, Les Chambristes ont également permis à des élèves de la HEM de donner des avant-concerts d'excellente tenue. On a apprécié!

Patrice Neuenschwander

Vos belles terrasses en ville

Pinte de Pierre-à-Bot



30 sortes de fondues, salades, grillades, pâtisseries
Tél. 032 725 33 80 www.pintedepierreabot.ch



Restaurant Le Bouchon

Place du 12-Septembre
Les Jeunes-Rives
2000 Neuchâtel

032 725 43 93
Olga Burgat
079 412 25 95



TOUCANGE Sarl

Enrico Angelisanti
Rue de la Dîme 3
Case postale 124
CH-2009 Neuchâtel

Tél. 032 753 44 66
Fax 032 753 44 65
Natel 079 411 14 51
eangelisanti@vtx.ch



DÉCOUVREZ
NOTRE
TERRASSE
SURPLOMBANT
LE JARDIN
ANGLAIS!

**CASINO
NEUCHÂTEL**
UNE NOUVELLE CHANCE S'OFFRE À VOUS.



Minigolf de Neuchâtel

Quai Robert-Comtesse 4
2000 Neuchâtel
Tél. 032 724 57 58
Portable 079 611 22 77



Parlement des jeunes

NeuchVox, la voix des jeunes

A Neuchâtel, les sons ont une grande importance. Et c'est au tour de la radio de se réinventer et de s'étendre dans les rues grâce à NeuchVox. Visible à travers une vitre, la web-radio neuchâteloise offre une expérience nouvelle.

Il y a à Neuchâtel un tout petit local, si petit que personne ne semble l'apercevoir. Et pourtant, il est là depuis toujours, tentant d'être apprivoisé, d'être investi. A l'intérieur, un monde nouveau s'ouvre sur des possibilités infinies et ceux qui découvrent cet endroit mystérieux racontent leur découverte extraordinaire. D'une exigüité extrême, le petit local offre une ouverture sur le monde à travers deux micros posés simplement sur deux petites tables. Quelques boutons à ouvrir, une vitrine à animer, des sujets à proposer et vous êtes au sommet.

Il n'y a nul pareil à Neuchâtel et déjà des voix se font entendre. On y écoute des propos intéressants avec des émissions différentes, que ce soit de la politique ou des jeux vidéo, de la musique ou des séries et films. Leur



nature change, les animateurs aussi mais l'esprit reste le même: animer, discuter, parler, débattre et faire connaître. Et je te vois, au loin là-bas, qui regarde avec une petite lueur d'intérêt. Comment se joindre à cela? Comment découvrir ce lieu magique emprunt d'une fantaisie sans nom qui se murmure sur les ondes? La vérité, je vous le dis, est simple. Présentez-vous

à cette adresse rh@neuchvox.ch et laissez-vous emmener dans une aventure inattendue. NeuchVox ne demande qu'à entendre de nouvelles voix, à voir de nouveaux visages. Qu'importe le sujet et l'envie, une web-radio telle que NeuchVox saura forcément répondre aux attentes. Et pour nous écouter, il suffit de joindre l'adresse suivante www.neuchvox.ch

et de se laisser envoûter par *Polivox*, *Ultrason*, *Nobody Cares* ou *Fellovsheep*, nos quatre émissions hebdomadaires.

Initialement prévue pour être éphémère, la radio NeuchVox fêtera ses 2 ans d'activité le 25 août.

Jorris Sermet
Responsable Communication
- NeuchVox

La Ville jeune

Marathon scolaire

La 34^e édition du marathon scolaire des Ecoles primaires de la Ville se courra **jeudi 4 juillet de 16h30 à 19h30**, autour des terrains de sport de la plaine du Mail, en-dessous du collège secondaire. Le tour de circuit mesurera 650 mètres.

La compétition est réservée à tous les élèves des écoles primaires du chef-lieu. Les enfants de 3^e, 4^e et 5^e années HarmoS effectueront deux tours alors que les élèves des degrés 6 et 7 se mesureront sur trois tours.

La proclamation des résultats interviendra aux alentours de 18h pour les 3^e et 4^e puis à 19h30 pour les 5^e, 6^e et 7^e. Tous les classements pourront être consultés sur le site www.rpn.ch.

Avis aux enfants créatifs et curieux!

A l'approche des vacances estivales, *L'Atelier des musées* se réjouit de convier les enfants de 4 à 12 ans à de chouet-



tes ateliers dans l'agréable fraîcheur des musées... «*Peinture*», «*Papillons*», «*Photo*», «*Traditions*» et «*Maquettes*»... Les thèmes sont variés!

Au *Musée d'art & d'histoire* sont notamment proposés des moments vraiment privilégiés entre un enfant (4-6 ans) et un-e adulte (*parent, grand-parent, marraine, parrain*); ces ateliers en «*duo*» laissent toujours d'inoubliables souvenirs...

Renseignements et inscriptions: **Atelier des musées**, www.atelier-des-musees.ch (rubriques «*Vacances*» - «*Été*»), tél. 032 717 79 18, le matin.

King au Lac, jeudi 4 juillet à 19h, Plume (CH), jazz manouche. Entrée libre.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô

Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.

Installations extérieures: 9h-20h (du 15 juin au 15 août: 9h-21h). La fosse à plongeurs sera ouverte dès lundi 8 juillet (sous réserve de l'évolution des travaux).

La piscine intérieure sera fermée au public du dimanche 14 juillet dès

21h au dimanche 18 août inclus. Réouverture lundi 19 août à 8h.

Piscine de Serrières

Ouverture dès le 8 juillet à 10h (sous réserve de l'évolution des travaux). Horaire: 10h-19h (du 8 juillet au 15 août: 20h).

Tchoukball Club Neuchâtel

Entraînement tous les jeudis: Juniors (10-15 ans) de 18h à 20h; Adultes (+ de 15 ans) de 20h à 22h, à l'EM Maladière, Halle A, salles N^{os} 3-4, 4^e étage. Contacter le secrétariat: 078 608 79 43.

Amis-Gymnastes Neuchâtel, (gymnastique et nordic walking dames et seniors)

Leçons tous les mercredis Seniors de 19h à 20h; Dames de 20h à 21h45, salle de gymnastique des Terreaux, à Neuchâtel. Contacter la présidence: 032 841 28 49.



Le Conseil général a accepté de régulariser la situation du système d'ouverture et le contrôle d'accès des conteneurs enterrés

Abandon définitif des cartes à puce

Le Conseil général a approuvé lundi soir à l'unanimité le rapport de l'exécutif concernant le système d'ouverture et le contrôle d'accès des conteneurs enterrés. Dans les faits, les élus ont ainsi accepté d'abandonner définitivement le contrôle d'accès par cartes magnétiques tout en maintenant le contrôle de remplissage des conteneurs. Dès lors, un montant de 206'400 francs figure au budget 2013 pour la gestion et le contrôle de niveau de ces installations.

Le Conseil général a procédé lundi soir à la régularisation de la situation des conteneurs enterrés. En effet, après la signature en toute bonne foi du contrat avec le fournisseur des installations, l'exécutif a constaté avoir dépassé la limite de ses compétences financières. Il a présenté ses excuses au Conseil général, qui a accepté d'introduire un montant de 206'400 francs au budget 2013 au chapitre des déchets ménagers dans le but de régler une fois pour toutes la question des conteneurs enterrés.

Abandon des cartes magnétiques

Très satisfait de l'abandon des cartes magnétiques, le groupe socialiste attendait davantage d'informations de

la part du Conseil communal. «Nous avons toujours demandé des explications au sujet de l'utilisation des cartes magnétiques et des coûts de l'introduction d'un tel système. Nous sommes fâchés que le Conseil communal ne nous donne pas plus d'informations. Quant à la signature du contrat, notre groupe attendait des pistes pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise», a lancé sa porte-parole Martine Docourt Ducommun. «Nous ne comprenons toujours pas pourquoi le groupe socialiste s'opposait si farouchement à ce système de cartes magnétiques», a déclaré le PLR Joël Zimmerli. Et de poursuivre: «Nous

sommes satisfaits que la mesure du remplissage des conteneurs ait été conservée.» Le groupe PLR a également relevé «la transparence et l'honnêteté», dont le Conseil communal a fait preuve dans ce dossier. Le groupe PopVertsSol, lui, a soulevé la pertinence d'étendre les mêmes équipements à d'autres communes. «Nous espérons que le Conseil communal trouvera une solution pour éliminer ces cartes magnétiques», a ajouté son porte-parole Edouard Jeanloz.

Information à la population

«Nous avons négocié la reprise des 30'000 cartes magnétiques avec le

fournisseur des équipements. Il a accepté de faire un geste commercial et ne les facturera pas», a répondu Pascal Sandoz, directeur des Infrastructures et Energies. Le Conseil communal a pris conscience qu'une erreur avait été commise et n'a pas tenté de cacher la situation. Il a préféré jouer la transparence. «Nous tenons à vous présenter nos excuses», a réitéré le conseiller communal. Quant à la solution retenue, elle consiste à utiliser le système d'ouverture pour gérer le ramassage des ordures ménagères. «Pour déposer ses poubelles, le citoyen pressera sur un bouton, qui actionnera la goulotte du conteneur. La population sera prochainement informée à ce sujet», a précisé le directeur des Infrastructures et Energies. Le Conseil communal a également relevé avoir saisi les services financier et juridique pour rétablir la chronologie des événements qui a mené à ce couac. Il a mandaté une société d'audit pour faire une évaluation des risques que peut encourir l'administration. Il en ressort que le risque principal provient de l'erreur humaine en particulier due à la surcharge des cadres. D'autres analyses seront encore menées pour y remédier. (ak)



Nouveau Bureau

Le Conseil général s'est doté lundi soir d'un nouveau Bureau. Le PLR Fabio Bongiovanni a cédé sa place de président de l'autorité législative au socialiste Jonathan Gretillat (voir page 16). Dimitri Paratte du groupe PopVerstSol et Amélie Blohm Gueissaz du groupe PLR assumeront respectivement les postes de première et deuxième vice-présidence. L'assemblée a également procédé à la nomi-

nation de la Commission financière pour l'année administrative 2013-2014. La présidence revient au groupe PLR, la vice-présidence aux socialistes et le groupe PopVertsSol sera rapporteur. Quant à la présidence des groupes, elle se présente comme suit: Matthieu Béguelin (socialiste), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol) et Amélie Blohm Gueissaz (PLR).

Véritable musée du vivant à l'air libre, le Jardin botanique du vallon de l'Ermitage deviendra dès 2014 un service de la Ville dirigé par Blaise Mulhauser.



Le Conseil général consolide l'existence d'

Avenir assuré

Le Conseil général a largement donné son aval lundi soir à la solution négociée par le Conseil communal avec l'Université et une Fondation privée pour garantir l'avenir du Jardin botanique. Par 29 voix sans opposition et 3 abstentions, les élus ont donné les moyens à l'exécutif de prendre seul la direction du jardin et d'en faire un nouveau service de la Ville.

Approuvée également, par 20 voix contre 12, la location de locaux dans la maison voisine dite du Pertuis s'est heurtée à l'opposition du PLR qui ne veut pas en l'état entendre parler d'un parc périurbain dans la forêt de Chaumont.



Le Conseil général a accepté lundi soir à l'unanimité d'abandonner le contrôle d'accès des conteneurs enterrés par cartes magnétiques.

ce d'un musée du vivant en plein air dans le vallon de l'Ermitage

iré pour le Jardin botanique

Il était temps...

Le conseiller communal Thomas Facchinetti a convaincu le Conseil général de valider la solution négociée avec l'Université et la Fondation de soutien quand bien même il en résultera un surcoût de 175'000 francs pour la Ville. Tous les groupes ont approuvé l'action du Conseil communal pour faire vivre ce «lieu de promenade et d'apprentissage» tant apprécié des Neuchâtelois, selon Philippe Loup (PS). Il était temps que la Ville prenne ses responsabilités, a lancé Catherine Loetscher Schneider (PVS), rappelant que 26'000 personnes fréquentent chaque année ce lieu magnifique. Favorable à la création d'un parc

périurbain dont le Jardin botanique serait la porte d'entrée, PopVertsSol souhaite par ailleurs que ce dernier poursuive ses activités scientifiques.

Interrogations du PLR

«Irritation et désarroi» du côté du PLR qui regrette que la solution préconisée amènent les contribuables à palier au désengagement de l'Etat et de l'Université. Par ailleurs, le groupe redoute que l'exécutif prépare à travers ce rapport la création du futur parc périurbain dont le groupe a vainement tenté – par un amendement repoussé par 19 voix contre 13 – de supprimer toute mention dans l'arrêté autorisant le Conseil communal à louer des

locaux dans la maison du Pertuis. Sur ce, le PLR s'est opposé à la location desdits locaux destinés à abriter la direction et le secrétariat du jardin. En guise d'alternative, Amélie Blohm-Gueissaz (PLR) a demandé l'ouverture de négociations avec l'Etat pour le rachat de la villa Brauen.

Opportunité extraordinaire

Philippe Loup (PS) a quant à lui cité Rousseau pour faire l'éloge de ce nouveau «musée du vivant en plein air». Son groupe voit d'un bon œil la simplification de la gouvernance du Jardin botanique, garante d'efficacité et de pérennité. Et d'affirmer que la location de surfaces dans la maison du

Pertuis est judicieuse, même si le parc périurbain ne devait jamais voir le jour.

Ne distinguez aucune intention machiavélique du Conseil communal pour imposer un parc périurbain, a répliqué le conseiller communal Thomas Facchinetti. Ce projet est à retravailler de façon à ce qu'il satisfasse tous les groupes ainsi que la population et le Conseil communal s'y emploie. Le Conseil général pourra se prononcer en temps voulu. La location de locaux dans la maison du Pertuis n'en constitue pas moins une opportunité extraordinaire pour la Ville. Le Jardin botanique sera dirigé par Blaise Mulhauser. (pn)

 Conseil général : dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe PopVertsSol

Catherine Loetscher Schneider: Jardin botanique, Fontaine-André, La Rotonde. Trois lieux appréciés et trois politiques différents du Conseil communal. La Rotonde a été louée au Casino sans que le législatif soit consulté et rénovée en grande partie aux frais du locataire. Fontaine-André a filé sous le nez de la collectivité sans, ici aussi, que le législatif ne soit consulté. Le Jardin botanique fait lui l'objet d'un rapport détaillé et d'une demande concernant une location de longue durée auprès d'un privé pour y loger sa direction. Si on salue la consultation du législatif, notre groupe souhaite qu'à l'avenir les objets importants passent dorénavant tous devant notre conseil. Notre groupe regrette la politique du Conseil communal à «géométrie variable» lorsqu'il s'agit d'objets patrimoniaux d'importance. Ceci dit l'honneur de la soirée revient au Jardin botanique, à ses collections scientifiques, à ses fleurs multicolores et aromatiques, à ses végétaux rares et d'origines diverses, à ses expositions toujours intéressantes et... piquantes.

Groupe Socialiste Pour que le Jardin botanique fleurisse encore longtemps

Philippe Loup: Pour les habitants de la ville mais aussi loin à la ronde, le Jardin botanique au creux du Vallon de l'Ermitage appartient au patrimoine neuchâtelois et rend hommage à la longue tradition de la botanique à Neuchâtel.

Le groupe socialiste a validé par son vote la volonté de l'Exécutif de pérenniser l'existence mais aussi le développement du Jardin botanique. Par son projet, la Ville en prend véritablement la direction et en fait une institution à part entière à l'image des musées. Cela n'empêche heureusement pas d'avoir toujours une présence financière mais surtout scientifique de l'Université ainsi que l'aide significative de la Fondation du Jardin botanique qui participe à la mise en place d'expositions.

Ce lieu didactique constitue un atout supplémentaire pour la ville. Le rôle scientifique n'est plus à expliciter tant la variété et la richesse naturelle du lieu est impressionnante. La proximité du Centre Dürrenmatt représente une possibilité de pont culturel unique et prometteur. Les possibilités de synergies sont d'ailleurs multiples si



Le groupe PopVertsSol relève les multiples attraits du Jardin botanique, ses collections scientifiques, ses fleurs multicolores et aromatiques, ses végétaux rares et d'origines diverses ainsi que ses expositions toujours intéressantes et... piquantes.

l'on songe aux autres musées, au Service des Parcs et Promenades ou encore l'Ecole des Métiers de la terre et de la nature à Cernier.

Ce caractère exceptionnel est sans aucun doute une valeur ajoutée pour l'offre touristique que notre ville propose. Si l'on songe qu'aucun autre jardin botanique n'existe dans l'Arc jurassien et la région des Trois-Lacs, une dynamisation plus grande de cet outil ne pourra qu'être bénéfique à l'ensemble de la région.

Face à ces avantages incontestables, le coût financier demeure raisonnable. Ce projet s'inscrit dans une volonté politique claire des autorités de la Ville, depuis plusieurs décennies, de préserver ce magnifique vallon. La nature en ville n'est pas seulement un slogan mais une réalité dont profite justement l'ensemble de la population. Avoir une telle richesse de biotopes, un verger si varié, un jardin constamment en pleine évolution, sans parler des serres et des étangs représentent rassemblés la grande richesse de notre biodiversité.

Qu'il soit pris pour lui-même ou comme porte d'entrée «monumentale» d'un possible futur parc périurbain, ce Jardin botanique est un chef d'oeuvre du développement avec la nature.

Groupe PLR

Fabio Bongiovanni: Bonaparte disait: «L'art de gouverner consiste à ne pas laisser les hommes vieillir à leur poste.» Un an de présidence du Conseil général et il faut céder la place. Pour sûr, la démocratie communale a porté l'art de gouverner à son sommet.

président durant les débats du Conseil général.

On y prend goût à voir fonctionner les organes de l'Etat, à en voir palpiter le cœur, à sentir son pouls et la chaleur de ses engagements.

Je l'ai fait avec passion, avec engagement, au plus près de ma conscience mais surtout au plus près du règlement général que je me suis efforcé de faire respecter.

Tout le monde dit que gouverner, c'est prévoir. C'est vrai bien entendu, mais ce n'est pas tout. Ce que j'ai pu voir depuis mon observatoire, c'est que gouverner, c'est aussi écouter. Ecouter mais aussi entendre. C'est difficile bien sûr. Chacun a parfois la tentation de privilégier une écoute sélective. C'est à la fin toujours une erreur parce que personne n'est jamais intelligent tout seul.

Cette année de présidence fut magnifique, riche en rencontres, en débats, en discussions, en fêtes, en émotions.

Lors de sa séance du 1^{er} juillet, le Conseil général a élu son bureau et son nouveau président. Bravo et bon travail au nouveau président, Jonathan Gretillat. Ainsi, il est venu pour moi le temps de descendre du perchoir et de retourner dans l'arène.

Conseil général

Quels étaient les présents ?

Présidence de M. Fabio Bongiovanni (PLR), président, puis de M. Jonathan Gretillat (Soc), président.

Y compris le président, 34 membres sont présents : M^{mes} et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Nicole Baur (PopVertsSol), Matthieu Béguelin (Soc), Julien Binggeli (PopVertsSol), Amélie Blohm Gueissaz (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Martine Docourt Ducommun (Soc), Natacha Erard (Soc), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Beat Geiser (PLR), Félix Gueissaz (PLR), Baptiste Hurni (Soc), Edouard Jeanloz (PopVertsSol), Mirko Kipfer (PLR), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Philippe Mouchet (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Grégoire Oguey (Soc), Vincent Pahud (PDC), Hélène Perrin (Soc), Anne-Dominique Reinhard (Soc), Sabrina Rinaldo Adam (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Richard Strohmeier (PLR), Marc Treboux (Soc), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés : M^{mes} et MM. et Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Béatrice Haeny (PLR), Jean Dessoulavy (PLR), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Dimitri Paratte (PopVertsSol), Julien Spacio (PLR).

Le Conseil communal était représenté par M. Olivier Arni (Soc), président, M^{me} Christine Gaillard (PopVertsSol), vice-présidente, M. Pascal Sandoz (PLR), et M. Thomas Facchinetti (Soc), conseillers communaux.

A propos...



Autres destins...

Au moment où le Parlement britannique s'apprête à dépenser une fortune pour rénover deux toilettes utilisées par les membres de la Chambre des Lords et leurs invités, la Ville de Nancy, elle, met en vente son Hôtel de Ville. Si la première information a pour objectif de redonner l'éclat nécessaire au «petit» coin pour qu'il soit en accord avec un site classé Unesco... la seconde est un canular et a permis à la Mairie française de déposer plainte pour mise en vente abusive d'un bien communal. L'honneur est sauf.

L'Hôtel de Ville de Neuchâtel, construit sur les vestiges d'un vétuste hôpital et inauguré en 1790, abrite aujourd'hui le siège des Autorités communales. La salle du Conseil général est ornée de quatre Vertus cardinales et de leurs symboles, la Force, la Justice, la Tempérance et la Prudence. Les représentants de la population neuchâteloise sont donc bien guidés dans leurs actions.

Et si vous voulez vous en convaincre, le public est toujours le bienvenu.

Rémy Voirol

Autour des histoires

Le groupe de conteuses et conteurs du MDA La Louvrée, et l'association PIP (Prévention de l'illettrisme au préscolaire) proposent des :

Animations contes et lectures

les mercredis 10, 17, 24, 31 juillet, 7 et 14 août de 16 à 18 heures à la piscine de Serrières (par beau temps).

- Plus de renseignements sur : www.mda-neuchatel.ch ou www.pip-ne.ch.

Horaire d'été

Du lundi 8 juillet au vendredi 16 août, les bureaux de la Direction, du secrétariat, du bureau technique et taxe des déchets du département des Infrastructures, Energies et de la Sécurité, faubourg de l'Hôpital 2 seront **ouverts de 8h à 12h et fermés les après-midis**.

Bibliothèque Pestalozzi

Vacances d'été

La bibliothèque-ludothèque sera fermée du

samedi 6 juillet à 12 heures
au mardi 13 août à 10 heures

La Ville officielle

Fête de la Jeunesse 2013



« Fête... vos contes » vendredi 5 juillet

14h15: Formation dans la partie Est du faubourg du Lac

14h45: Départ du Cortège

Itinéraire: Tête de la formation face à l'Université, avenue du 1^{er}-Mars, rue de la Place-d'Armes, place Pury (côté Est), rue du Seyon, Croix-du-Marché, rue de l'Hôpital, rue de l'Orangerie, puis dislocation dans l'allée du Jardin Anglais et dans la partie Est du faubourg du Lac.

Disposition du Cortège

Musique Militaire de Neuchâtel

Autorités

Conseil communal, Conseil d'Etat et Centres scolaires

Classes 1^{re} et 2^e HarmoS

Showband Les Armourins

Ecole de Vauseyon

Ecole de Serrières

Ecole des Acacias

Société de musique «L'Echo du vignoble»

Ecole de Chaumont

Ecole du Crêt-du-Chêne

Ecole de la Promenade

Société de musique «L'Espérance de Cressier»

Ecole de la Maladière

Ecole des Charmettes

Sociétés de musique «L'Espérance Coffrane» et

«Union instrumentale» de Cernier

Ecole des Parcs

International School Montessori of Neuchâtel

Société de musique «L'Avenir» Auvormier

En cas de mauvais temps

Les numéros de téléphone 1600, rubrique 5 et RTN renseigneront en cas de temps incertain, dès 12 heures.

Poste de secours

Ecole de la Promenade-Nord, rez-de-chaussée

Urgences 144

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,

Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés:

- concernant l'avenir du Jardin botanique de Neuchâtel dans le Vallon de l'Ermitage,
- concernant la location de locaux sis dans la Maison du Pertuis,
- concernant une demande de crédit relative au système d'ouverture et au contrôle d'accès des conteneurs enterrés,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 1^{er} juillet 2013, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à cinquante jours, soit jusqu'au lundi 26 août 2013.

Neuchâtel, le 3 juillet 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,
Olivier Arni

Le chancelier,
Rémy Voirol

Votations fédérales

Affichage gratuit

A l'occasion des prochaines votations fédérales du 22 septembre 2013 relatives aux objets suivants :

- l'initiative populaire du 5 janvier 2012 «Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire»;
- la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp);
- la modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr).

La Direction de la sécurité rappelle aux partis politiques concernés, que des supports pour affiches seront mis gratuitement à disposition dès la semaine 34.

Les partis politiques doivent s'annoncer auprès de la Direction de la sécurité jusqu'au **23 juillet 2013** et les affiches doivent être déposées jusqu'au **14 août 2013 à 12 heures** à la SGA Lausanne, chemin d'Entre-Bois 23, 1000 Lausanne (avec la mention «affiches pour emplacements temporaires en Ville de Neuchâtel»).

La répartition des affiches se fera en fonction du nombre de partis politiques et d'emplacements, soit un maximum de 25 affiches par groupe, l'égalité de traitement étant respectée.

Direction de la sécurité

Horaires d'été de la BPU

Du 15 au 28 juillet, la **lecture publique, le fonds d'étude et la salle de lecture** de la Bibliothèque publique et universitaire seront ouverts du lundi au vendredi de 14 à 19h, fermés les samedis et dimanches.

La bibliothèque sera complètement fermée du 29 au 4 août.

Du 5 au 18 août, du lundi au vendredi, la **lecture publique et le fonds d'étude** seront ouverts de 14 à 19h, et la **salle de lecture** de 10 à 19h. Samedi et dimanche fermé.

La Salle Rousseau est fermée pour rénovation.

Programme de la Fête nationale

En journée: Tournoi de beach soccer, Coupe de l'Univers, Jeunes-Rives
16h00-17h00: Spectacle pour enfants, cirque Chnopf, Jeunes-Rives
18h00-19h00: Apéritif public sur la place rouge aux Jeunes-Rives
19h30-21h: Concert de Angie Ott et ses musiciens, Jeunes-Rives
21h30: Cérémonie officielle avec hymne national
22h15: Feux d'artifice
22h30: Soirée DJ

La chronique musicale de...

Bonny B - Du « Blues Refugee » au Boss du blues



Il se produira dans le cadre du Montreux Jazz festival le 14 juillet prochain. Bonny B, harmoniciste de blues valdo-fribourgo-cambodgien, a parcouru un long chemin et est devenu un bluesman respecté.

Su Pheaktra Bonnyface Chanmengkhn est né à Pôsat au Cambodge en 1974. A l'époque, le pays est soumis au régime totalitaire de Pol Pot. Lorsqu'il a 4 ans, persécuté et poursuivi par les Khmers rouges, il doit fuir avec sa famille vers la Thaïlande. Le voyage est long, effrayant et difficile. Les Chanmengkhn doivent notamment traverser la jungle à pied pour pouvoir se cacher. Aidés par des religieuses catholiques, la famille obtient l'asile politique en Suisse en 1979. Bonny et les siens s'installent à Fribourg et ont enfin la possibilité de vivre une existence plus sûre.

Vers 12-13 ans, alors qu'il assiste à une animation culturelle à l'école



Bonny B: le bluesman et ses outils. • Photo: sp

secondaire, Su Pheaktra a une révélation. Les profs ont fait venir des musiciens de blues dont l'un joue de l'harmonica. C'est l'électrochoc! Le jeune migrant se reconnaît dans cette musique de déracinés afro-américains. Il commence à explorer cette musique et y prend goût. Il découvre John Lee Hooker, Muddy Waters, Little Walter, Jimmy Reed, Otis Rush et les autres bluesmen des années 50. Parallèlement à son apprentissage de pâtissier-confiseur, il forme son premier groupe

à l'âge de 18 ans: Bonny B. and the Spirit of Blues. Enchaînant les projets artistiques, il se produit partout où l'on veut bien l'entendre, jouant 50 à 100 concerts par année.

En 1998, il s'engage dans une sorte de pèlerinage. Il part à Chicago (considérée par beaucoup comme la capitale du blues). En quête de l'essence de cette musique et probablement aussi de lui-même, Bonny B joue dans les bars pour payer son billet retour. Revenu à Fribourg, il décide d'enregis-

trer son premier disque, *Cambodia* qui sera rapidement signé sur le label spécialisé DixieFrog. Dès lors, Bonny B enregistre des albums très régulièrement, il en sort même parfois plusieurs par année. Il collabore avec de nombreux artistes américains, dont Bob Margolin avec qui il produira le disque *Back to the Rock Bottom*, en 2010. Le 1^{er} mars 2009, Bonny B entre dans le *Guinness Book of Records* en devenant le premier harmoniciste au monde à avoir joué pendant 24h non-stop.

Au-delà de ses propres performances musicales, Bonny B souhaite aussi transmettre l'essence de son art aux autres et mettre en lumière les artistes de blues. Pour ce faire, il a monté différentes structures. Il a ouvert une école de musique dans laquelle il enseigne, il gère la programmation et le fonctionnement de deux clubs de blues à Giez (VD) et Fribourg et il a développé le *Festival Phayoun* qui lui a permis de mettre sur pied et de maintenir une école au Cambodge. Après un premier passage en 2005, Bonny B est de retour au *Montreux Jazz Festival* cette année. Il sera sur la scène du *Montreux Jazz Boat*, dès 15h, le 14 juillet prochain.

M.N.

Site internet: www.bonnyb.ch

A travers l'histoire



Depuis la fin des années 1970, le groupe chocolatier Suchard perd peu à peu de sa superbe. Malgré la fusion avec Tobler en 1979, Suchard ne peut éviter le rachat par Klaus Jacob en 1982. L'inauguration d'un nouveau Centre de recherche et développement en 1985 ranime les espoirs neuchâtelois. Le nouveau bâtiment est installé au fonds du vallon de la Serrière, à proximité de la source de la rivière qui coule encore à l'air libre à cet endroit. En 1989, le déménagement de l'administration prélude au démantèlement du site: la production chocolatière cesse en 1990, Sugus émigre en France en 1993 et le Centre de recherche et développement ferme le 30 juin 1996, marquant la fin définitive de Suchard à Serrières. Le bâtiment abrite aujourd'hui une entreprise internationale. Photographie anonyme, vers 1985, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Texte: Vincent Callet-Molin. Photographie actuelle: Stefano Iori.

Enquêtes publiques

Demande de la Société Saner SA, d'un permis de construire pour l'aménagement de 17 places de parc extérieures 20, avenue Edouard-Dubois, article 14664 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 28 juin au 29 août 2013, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Daniel André Porret, architecte à Saint-Blaise, d'un permis de construire pour la création de 4 places de parc extérieures 7, rue Louis-Bourguet, article 7607 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Adolphe Rollier. Les plans peuvent être consultés du 28 juin au 29 août 2013, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Marcel Neuhäus, architecte à Neuchâtel (Collectif Magmas), d'un permis de construire pour le remplacement de la couverture de la toiture et l'installation de capteurs photovoltaïques intégrés 1, rue Louis-Favre, article 1179 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Fondation du home de l'Ermitage et des Rochettes. Les plans peuvent être consultés du 28 juin au 29 août 2013, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Alain Bernet, architecte à Noville (Lodge Sàrl), d'un permis de construire pour la transformation et la surélévation de l'immeuble 80, rue des Draïzes, articles 8600 et 8599 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Antonino Miccio. Les plans peuvent être consultés du 5 juillet au 5 septembre 2013, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Dino Biancolin, architecte à Cernier (Bureau d'architecture D. Biancolin & R. Barze), d'un permis de construire pour la transformation et l'agrandissement de l'hôtel et la surélévation du bâtiment sud-ouest 24-26, rue de l'Ecluse, articles 5601 et 13624 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société JCV Immo SA. Les plans peuvent être consultés du 5 juillet au 5 septembre 2013, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

La Ville officielle

Election au Conseil communal

Arrêté de convocation des électrices et des électeurs

pour l'élection complémentaire, au système majoritaire à un tour, d'un membre au Conseil communal

le 22 septembre 2013
(Du 1^{er} juillet 2013)

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel,

vu les résultats des élections cantonales, du 19 mai 2013;
vu l'élection de M. Alain Ribaux au Conseil d'Etat;
vu les résultats des élections communales, du 13 mai 2012;
vu le désistement des suppléants de la liste N° 4 PLR Les Libéraux-Radicaux;
vu le Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 22 novembre 2010,
vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution du 17 février 2003;
vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975;
sur la proposition de son président,

arrête :

Article premier – Les électrices et les électeurs sont convoqués pour le **dimanche 22 septembre 2013**.

Art. 2. – Le scrutin sera ouvert le **dimanche 22 septembre 2013**, au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de **10 à 12 heures**.

Art. 3. – Les électrices et électeurs peuvent également voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale le **dimanche 22 septembre 2013 à 10h00, au plus tard**.

Art. 4. – Les électrices et électeurs peuvent également voter par internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par internet doit être effectué par le biais du Guichet unique le **samedi 21 septembre 2013 à 12h00, au plus tard**.

Art. 5. – Les bureaux électoral et de dépouillement sont les mêmes que ceux désignés par le Conseil communal pour la votation fédérale et leur composition sera publiée dans la Feuille officielle.

Art. 6. – Sont électrices et électeurs en matière communale :

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils soient enregistrés dans une autre commune suisse;

- les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins un an.

Art. 7. – Toutes les électrices et électeurs communaux sont éligibles dans la circonscription électorale où ils sont électeurs.

Art. 8. – Les électrices et électeurs ne peuvent exercer leur droit de vote que dans la commune de leur domicile politique. Les électrices et électeurs sont inscrits dans la commune où ils ont leur domicile civil et où ils se sont annoncés à l'autorité.

Celle ou celui qui dépose dans une commune d'autres papiers (certificat de nationalité, papiers provisoires, etc.) que son acte d'origine n'acquiert le domicile politique qu'à la condition de prouver qu'elle ou qu'il n'est pas inscrit au registre des électrices et électeurs du lieu où l'acte d'origine est déposé.

Peuvent se constituer un domicile politique qui ne correspond pas au domicile tel que définit le droit civil :

- les personnes sous curatelle de portée générale;
- les époux qui, avec l'accord de leur conjoint, parce que le juge le leur a ordonné ou que la loi les y autorise directement, résident, avec l'intention de s'y établir, ailleurs qu'au domicile du ménage commun;
- les partenaires enregistrés au sens de la loi fédérale sur le partenariat, qui, avec l'accord de leur partenaire, parce que le juge le leur a ordonné ou que la loi les y autorise directement, résident, avec l'intention de s'y établir, ailleurs qu'au domicile du ménage commun;
- les personnes séjournant à leur lieu de travail durant la semaine, notamment les étudiants.

Art. 9. – S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, les électrices et électeurs âgés, malades ou handicapés, peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique, **jusqu'au dimanche 22 septembre 2013, à 11 heures**.

Les électrices et électeurs que des infirmités empêchent d'accomplir eux-mêmes les actes nécessaires à l'exercice de leur droit de vote, peuvent se faire assister, à leur domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Art. 10. – En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électrices et les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20, jusqu'au vendredi 20 septembre, à 16h00.

Art. 11. – Les partis politiques ou groupes d'électeurs qui élaborent une liste sont tenus de la déposer à la Chancellerie communale au plus tard **jusqu'au lundi 5 août 2013, à midi**.

Une liste ne peut porter plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Art. 12. – Chaque liste doit contenir la signature **manuscrite d'au moins trois élec-**

Echos

■ Samedi 29 juin, M. Olivier Arni, président, a représenté les Autorités communales au 150^e anniversaire de l'Ecole catholique de Neuchâtel.

■ Mercredi 3 juillet, M. Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme représentera les Autorités communales à l'inauguration de la passerelle du Millénaire.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Berta et Roland Huber-Hartmann, à l'occasion du 65^e anniversaire de leur mariage et à M^{me} Juliette Iseli à l'occasion de son 100^e anniversaire.

trices ou électeurs domiciliés dans la commune et porter en tête une dénomination et le numéro d'ordre qui la distingue des autres listes. **Aucun électeur ne peut signer plus d'une liste de candidatures.** Il ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste. Le Conseil communal public ou fait afficher au moins une fois les listes déposées.

Art. 13. – Chaque liste doit indiquer :

- la dénomination exacte du parti ou du groupe, dénomination qui doit se retrouver sur les bulletins électoraux;
- le nom et prénom de la candidate ou du candidat, sa profession, son adresse exacte, sa date de naissance et son origine (pour les signataires les noms, prénoms, date de naissance et adresse exacte).

Art. 14. – Les signataires de la liste de candidatures **désignent un mandataire** ainsi que son suppléant. S'ils ne le font pas, le signataire dont le nom figure en tête est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant. Le mandataire, ou en cas d'empêchement, son suppléant, a le droit et le devoir de donner, au nom des signataires de la liste et de manière à les lier juridiquement, toutes les indications permettant d'éliminer les difficultés qui pourraient se produire.

Art. 15. – Toute électrice ou électeur proposé comme candidat peut **décliner** sa candidature par une **déclaration écrite**, adressée à la Chancellerie communale **jusqu'au jeudi 15 août 2013, à midi** au plus tard. Dans ce cas, le nom est biffé d'office et le mandataire a la possibilité de présenter un candidat de remplacement **jusqu'au vendredi 16 août 2013, à midi**.

La proposition de remplacement doit être accompagnée d'une déclaration **écrite** du nouveau candidat acceptant sa candidature.

Art. 16. – Si les candidates et candidats ne sont pas plus nombreux que les sièges à pourvoir, ils sont élus sans vote (élection tacite).

Le Conseil communal rapportera l'arrêté de convocation des électrices et électeurs.

Art. 17. – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 1^{er} juillet 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,
Olivier Arni

Le chancelier,
Rémy Voirol

**Programme cinéma pour la semaine du 3 au 9 juillet**

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920
(du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

MOI MOCHE ET MÉCHANT 2 - 3D
3^e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me au ma 15h30, 17h30, me, ve au ma 20h15,
sa/di 13h30. VO angl s-t fr/all je 20h15.
De Pierre Coffin.

STAR TREK INTO DARKNESS - 3D
4^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 22h30.
Acteurs: Chris Pine, Zachary Quinto.
De J.J. Abrams.

LA GRANDE BELLEZZA
7^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VO it s-t fr/all di 10h30.
Acteurs: Carlo Verdone, Luis Tosar, Sabrina
Ferilli.
De Paolo Sorrentino.

APOLLO 2

WORLD WAR Z - 3D
1^{re} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 15h45, me au lu 20h30, ve/sa 23h.
VO angl s-t fr/all ma 20h30.
Acteurs: Brad Pitt, Mireille Enos, David Morse.
De Mark Forster.

LES BEAUX JOURS
3^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h15, di 10h45.
Acteurs: Fanny Ardant, Laurent Lafitte, Patrick
Chesnais.
De Marion Vernoux.

EPIC - LA BATAILLE DU ROYAUME SECRET - 3D
8^e semaine. 8 ans sug. 8 ans.
VF sa/di 13h30.
De Chris Wedge.

APOLLO 3

VERY BAD TRIP III
6^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30, sa/di 13h45.
Acteurs: Bradley Cooper, Zack Galifianakis.
De Todds Philpips.

JOSÉPHINE
3^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h45.
Rex: VF me/je 17h45.
Acteurs: Marilou Berry, Mehdi Nebbou, Bérangère
Krief.
De Agnès Obadia.

**L'instantané de Stefano Iori...**

... on retourne le foin

**Agenda pratique****Services d'urgence**

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé
et ambulance: 144.

**Hôpital Pourtalès et Maternité:**

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24,
365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz
(numéro général et urgences), tél. 032
886 00 00.

Services publics

Tourisme neuchâtelois-Littoral, Hôtel
des Postes (rez-de-chaussée, aile Est,
entrée par l'av. du 1er-Mars): lundi-ven-
dredi 9h à 12h, 13h30 à 17h30, samedi
9h à 12h, tél. 032 889 68 90.

Vivre sans fumer, Centre neuchâtelois
d'information pour la prévention du
tabagisme (ligue pulmonaire neuchâte-
loise), fbg du Lac 17, tél. 032 724 12 06
www.vivre-sans-fumer.ch. Egalement
sur rendez-vous consultations indivi-
duelles pour arrêter de fumer pour adul-
tes et jeunes, lundi au vendredi de 8h à
12h et 13h30 à 17h.

**Volontariat en ville de Neuchâtel -
entraide bénévole** (ruelle Fleury 22),
permanence téléphonique du lundi au
vendredi, de 9h à 10h30, tél. 032 724 68
00.

**Votre enfant apprend à parler, à lire, à
écrire.** Le Centre d'orthophonie de la
Ville de Neuchâtel répond à vos ques-
tions du lundi au vendredi, de 8h30 à
11h30 et de 14h à 17h (fermé pendant
les vacances scolaires), tél. 032 717 78
20.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte
tous les jours jusqu'à 20h30. Après
20h30, le numéro du service d'urgence
144 communique les coordonnées du
pharmacien de garde atteignable pour
les ordonnances urgentes soumises à la
taxe de nuit.

**NOMAD
maintien à domicile**

**Centre NOMAD Neuchâtel
et environs**

7 jours/7, prestations de soins (LAMal)
et d'aide aux activités de la vie quoti-
dienne, collaboration avec les partenai-
res favorisant le maintien à domicile.
Demande de prestations et d'informa-
tions: passage M.-de-Meuron 6, Neu-
châtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvra-
bles de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant
ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

**Cultes et messes des samedi 6 et
dimanche 7 juillet**

Paroisse réformée évangélique

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte
cène.

Temple du Bas: di à 10h15, culte
paroissial avec sainte cène.

Nord:

Ermitage: chapelle ouverte tous les
jours de 9h à 19h pour recueillement.

Valangines: di à 11h45, culte aux ryth-
mes avec Présence Afrique Chrétienne.

Portalès: di à 10h, célébration animée
par l'équipe œcuménique d'aumônerie
de l'hôpital les 1^{er} et 3^e dimanche du
mois.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: di à 10h et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de
messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h
messe.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30,
messe. Di à 17h messe en latin.

Chapelle de La Providence: sa à
16h30, messe en croate.

Hôpital Portalès, chapelle 6^e étage:
di à 10h célébration dominicale.

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-
Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-
Fonds.

**Impressum**

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voiron, chancelier

Rédaction:
Anne Kybourg, journaliste
Patrice Neuenschwander, journaliste
Sandra Spagnol, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Daniela Pellegrini Schuwey, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

 **Ghielmetti**
Pompes funèbres
Écoute et discrétion au service des familles

Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31

24 h sur 24

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

Route des Gravieres 19 - CH-2012 Auvernier

50 ANS

032 731 45 66 - info@carrosserie-auvernier.ch



CARROSSERIE
D'AUVERNIER
P. GROSJEAN & M. ABPLANALP

Pas de pause estivale pour nous...
à votre service durant tout l'été!

www.carrosserie-auvernier.ch



Flühmann-Evard

POMPES FUNÈBRES

1938 - **75 ANS** - 2013

Écoute, conseils et démarches 24/24h

LA VALEUR D'UNE JUSTE DÉCISION

Nous sommes à votre disposition pour un entretien adapté à vos souhaits et à votre volonté.

Flühmann-Evard Arrigo SA existe depuis 1938. Nous développons nos activités dans tout le canton de Neuchâtel et disposons de personnel qualifié, ayant plusieurs années d'expériences dans la profession

Flühmann-Evard Arrigo SA | Rue de la Maladière 16 | 2000 Neuchâtel | +41 (0) 32 725 36 04 | info@pfne.ch | www.pfne.ch





Jonathan Gretillat devient premier citoyen de la Ville de Neuchâtel

« S'impliquer pour changer les choses »

Le socialiste Jonathan Gretillat, 26 ans, a accédé lundi soir à la présidence du Conseil général de la Ville de Neuchâtel. Par la même occasion, il détrône son prédécesseur PLR Fabio Bongiovanni, et devient à deux mois près le plus jeune président de l'après-guerre. Portrait.

D'une poignée de mains symbolique, le PLR Fabio Bongiovanni a passé lundi soir le flambeau au socialiste Jonathan Gretillat. Les deux hommes ont en commun leur jeune âge. En effet, ils ont tous deux accédé à la présidence du Conseil général dans leur 26^e année. « C'est une manière de faire reconnaître la place des jeunes en politique. Je ne suis pas sûr qu'il en aurait été de même il y a 20 ans », note Jonathan Gretillat. Durant une année, celui-ci orchestrera du haut du perchoir les débats du Conseil général. « C'est un honneur que de représenter l'autorité législative de la Ville de Neuchâtel. Je me réjouis tout particulièrement d'aller rencontrer la population au travers de son tissu associatif, culturel et sportif », déclare-t-il sur un ton enthousiaste.

Prise de conscience

« J'ai toujours été intéressé par les débats, mais le déclic a vraiment eu lieu à la suite des élections fédérales de 2007. J'ai été interpellé par le fait qu'une majorité de Suisses plébiscite l'UDC. Un parti qui a mon sens rejette l'ouverture et la solidarité. Dès ce moment-là, j'ai eu envie de m'impliquer en politique pour changer les choses », explique Jonathan Gretillat. Au lycée déjà, il défendait ses idées jusqu'à leurs limites. Le Neuchâtelois aime également défendre des causes. C'est donc tout naturellement qu'il



« J'ai eu envie de m'impliquer en politique pour faire bouger les choses », déclare le socialiste Jonathan Gretillat.

s'est dirigé vers des études de droit. Il les a suivies à l'Université de Neuchâtel, puis à celle de Berne. A l'automne dernier, le jeune homme a obtenu son brevet d'avocat. « Je travaille actuellement dans une PME en tant que juriste d'entreprise. A terme, j'aimerais beaucoup exercer mon métier dans une étude d'avocat, mais je trouve intéressant de voir autre chose et de travailler dans une PME comme la majorité des Neuchâtelois », précise-t-il.

Un homme de gauche

Lors des élections fédérales de 2007, Jonathan Gretillat, alors étudiant à l'Université de Neuchâtel, a

décidé d'organiser un débat avec des personnalités politiques de la région. « J'ai eu l'occasion de nouer des contacts et de discuter avec différents candidats. J'ai tout de suite croché avec les socialistes. C'était le parti qui me semblait le plus en adéquation avec mes idéaux », explique-t-il. Avec une fibre à la fois sociale et environnementale, le politicien s'est toujours senti à gauche sur l'échiquier politique. La solidarité, la justice sociale ainsi que la lutte contre le repli sur soi et contre la xénophobie : telles sont les valeurs de son parti, dans lesquelles il se reconnaît.

« Pour le moment, je n'ai pas d'intérêt particulier à m'engager plus haut »

Agir au niveau local

Le socialiste s'est présenté pour la première fois lors des élections communales de 2008. Il lui manquait trois voix pour être élu. Premier sur la liste des viennent-ensuite, il est entré au Conseil général six mois plus tard à fin 2008. « En politique, on a souvent l'impression que tout se passe à des sommets stratosphériques. En s'impli-

quant au niveau local, on peut avoir un grand impact sur la politique d'une région. En Suisse, tout se passe très lentement, mais dans les Villes, les choses bougent plus vite », analyse Jonathan Gretillat. Il préside depuis peu la section Ville de Neuchâtel du parti socialiste.

Quand on le questionne sur une éventuelle candidature au niveau cantonal ou fédéral, le jeune politicien est on ne peut plus clair : « Je me suis déjà posé la question, mais je suis très attaché à la Ville de Neuchâtel. C'est là que je veux être ! Le système de milice me tient également à cœur. Lorsque l'on passe au niveau supérieur, ce n'est plus la même optique. Pour le moment, je n'ai pas d'intérêt particulier à m'engager plus haut ».

Une vision optimiste

Jonathan Gretillat est plutôt optimiste quant à l'avenir de Neuchâtel. « Au niveau communal, la situation est très positive. Le bon fonctionnement de la Ville tant aux niveaux exécutif que législatif permet d'avancer. Avec le renouveau des autorités cantonales, j'ai bon espoir que l'on retrouve la sérénité », détaille le socialiste. De nombreux défis se profilent à l'horizon. « L'emploi et l'aide sociale constituent des domaines dans lesquels l'Etat se doit d'agir », relève le nouveau président du Conseil général. Et de poursuivre : « les quatre dernières années ont plongé le canton au fond du gouffre. Les nouvelles autorités devront rassembler et écouter davantage la population de manière à recréer la confiance ».

Calme et posé

Jonathan Gretillat est fortement sollicité par son engagement politique. Si bien qu'il ne lui reste que peu de temps pour ses hobbies. Ses colporteurs, avec qui il partage un appartement au centre-ville, lui font parfois remarquer qu'il n'est pas souvent là. Le jeune homme apprécie particulièrement de partager un verre ou un repas avec ses amis. De nature calme et posé, il aime bouquiner. Il jouait du piano et de l'orgue, mais a été contraint d'arrêter lorsqu'il s'est engagé en politique. « Je n'ai jamais été un grand sportif. Je suis plutôt du genre intello de gauche. Pour m'évader, j'aime bien aller courir en forêt, faire des excursions et voyager. Après cette année de présidence, j'aimerais me mettre à la voile », s'exclame-t-il.

Anne Kybourg

